



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/13/12/Add.1
28 septembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Treizième réunion

Cancún (Mexique), 4-17 décembre 2016

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Note du Secrétaire exécutif

1. Conformément au Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) figurant dans l'annexe à la décision III/8, le Conseil du FEM doit établir et remettre un rapport à chaque réunion ordinaire de la Conférence des Parties. La partie 3 du Mémoire d'accord fournit une liste de points spécifiques, d'informations détaillées et d'autres informations à inclure dans le rapport.
2. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire exécutif diffuse ci-joint le rapport du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties à sa treizième réunion. Le rapport est reproduit tel qu'il a été reçu par le Secrétariat du FEM.¹

* UNEP/CBD/COP/13/1.

¹ Le Secrétariat du FEM a remis le rapport en anglais, en espagnol et en français.